

Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 1 juin 2015, à l'édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 20h42, sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Jacques Saucier
Charles Desrochers
John Chomyshyn

Messieurs les conseillers Yvon Charette et Jean-Guy Lapierre sont absents.

Madame Nathalie Savard, directrice générale est présente.

Suite au consentement unanime des membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité de renoncer à l'avis de convocation et qu'en vertu de l'article 157 du Code municipal, malgré les articles précédents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil ne peut être invoqué lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y ont assisté.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2015-06-184 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2015-06-185 Rue des Iles

Considérant une partie privée de la rue des Iles portant le numéro 3 163 294 au cadastre de Québec et une partie publique verbalisée appartenant à la municipalité portant le numéro 3 000 949 au cadastre de Québec;

Considérant qu'en 1978-1979, le territoire en était un non organisé (TNO) géré par la corporation de comté d'Abitibi et que cette dernière avait accepté la demande du comité de citoyens de la Place Venne pour l'entretien hivernal d'une partie de la rue (aujourd'hui la rue des Iles) incluant les numéros civiques 15 et 18;

Considérant qu'en 1982, le TNO devient Municipalité de Rivière-Héva et que les mêmes citoyens avaient demandé à M Guy Authier, maire, si le service d'entretien hivernal continuerait. Celui-ci continua tout au fil des ans pour les numéros civiques 7-9-11-12-13-15 et 18;

Considérant qu'en 1983, un cadastre a été produit seulement sur une partie de la rue des Iles dû à la largeur demandée pour la conformité de la voie de circulation et qu'une partie des propriétaires de l'époque ont été réticent ou dans l'impossibilité de céder du terrain pour une largeur conforme;

Considérant que tous les travaux pour les voies de circulation ont été faits bénévolement par les citoyens et que ceux-ci n'étaient pas au courant du cadastre officiel et qu'il n'y a jamais eu de modification à l'entretien hivernal;

Considérant que la partie non cadastrée, entretenue par la municipalité depuis toujours, ne le sera pas afin d'éviter des coûts supplémentaires aux citoyens;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller John Chomyshyn et résolu à la majorité que la municipalité procédera par appel d'offre pour l'entretien hivernal de la rue des Iles :

Pour les numéros civiques 7-9-11-12-13-14-15-18 la municipalité s'engage à continuer d'assumer l'entretien hivernal;

Pour les numéros civiques 19-23-24-27 et 30, la municipalité s'engage à faire le déneigement, par appel d'offre et le montant sera facturé sur le compte de taxes de ces derniers.

Monsieur le conseiller Charles Desrochers fait inscrire sa dissidence.

Adoptée

Questions du public

Aucune question

2015-06-186 Levée de la séance

À 20h10, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

Nathalie Savard
Directrice générale
Secrétaire trésorière

Réjean Guay
Maire